

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

N° d'ordre : 2023 -35

Le seize octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. Ronald VERNOUX, M. Luc DUCLOS, Mme Cécile MAIRAND, M. Freddy VINET

Absents excusés : M. André MARCHAIS (pouvoir M. Matthieu CADOT), M. Denis GORRON, Mme Charlène GRIFFON

Secrétaire de séance : M. Freddy VINET

Convocation envoyée le 9 octobre 2023
Convocation affichée le 9 octobre 2023

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 20/10/2023 sous le
N° : 017-211703210-20231016-D2023_35_DE

Date de publication sur le site internet : 23/10/2023

Objet : Budget 2023 – Décision modificative n°2.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative du budget 2023 :

Décisions modificatives - 048- COMMUNE DE ST CREPIN - 2023
DM 2 - DM2 - 16/10/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	3 339,61	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	4 539,61
2184 (21) : Matériel de bureau et mobilier	2 300,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	-1 100,00		
Total dépenses :	4 539,61	Total recettes :	4 539,61

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	4 539,61	7588 (75) : Autres produits divers de gestion courante	4 539,61
615221 (011) : Bâtiments publics	-13 000,00		
6218 (012) : Autre personnel extérieur	6 759,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	6 000,00		
739118 (014) : Autres revers. et restit. sur contrib. directes	241,00		
Total dépenses :	4 539,61	Total recettes :	4 539,61
Total Dépenses	9 079,22	Total Recettes	9 079,22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de voter la décision modificative 2 du budget 2023.

Fonctionnement :

Dépenses : 4 539.61 €

Recettes : 4 539.61 €

Investissement :

Dépenses : 4 539.61 €

Recettes : 4 539.61 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 16/10/2023

Le secrétaire de séance,
M. Freddy VINET

Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.